

## **Informations communales**

### **Collecte pour les écoles**

La commission des écoles primaires et enfantine remercie la population pour l'accueil réservé à la traditionnelle collecte de fin d'année.

### **Test des sirènes**

Le test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2014 de 13h30 à 15h00.

### **Pistes de luge**

Pour des questions de sécurité, le Conseil municipal a pris la décision de renoncer au balisage des pistes de luges sur le territoire communal (Le Sautou et Fin Annelle).

### **Exposition de tableau**

Mme Sophie Rodrigues du Fuet expose quelques toiles dans les locaux de l'administration communale. Ils peuvent être admirés durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

### **Ramassage du papier**

26.72 tonnes de papier ont été récoltées durant l'année 2013. Cetor nous restitue le montant de Fr. 3'174.35, montant qui sera versé au fonds des courses des écoles primaires et enfantine. Le corps enseignant et les élèves vous en remercient.

### **Emoluments communaux**

Le Conseil-exécutif a modifié l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses, plus particulièrement le montant des attestations. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les attestations (de domicile, d'établissement, de vie, etc.) établies par la commune seront soumises à un émolument de Fr. 20.--.

### **Gardes-faune cantonaux – nouvelle organisation**

A compter du 01.01.2014, un numéro de téléphone unique, le **0800 940 100**, permettra de joindre les gardes-faune chaque jour de 7h00 à 19h00 pour toute question sur les mammifères sauvages et les oiseaux. Tout appel à ce numéro durant cette plage horaire sera automatiquement redirigé vers le garde-faune de la région où émane l'appel. De 19h00 à 7h00, les appels seront transférés aux services de police, qui interviennent déjà depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en cas d'accidents impliquant des animaux sauvages survenant la nuit.

### **Bureau municipal**

Durant la semaine blanche (10 au 14 février 2014), le bureau municipal sera ouvert selon un horaire réduit. Prière de se renseigner par téléphone ou à l'affichage à la porte.

Le Fuet, le 5 février 2014

Conseil municipal